



Commune de Susville

Mairie – 38350 Susville

Téléphone : 04 76 81 05 12 – Télécopie : 04 76 30 97 34

Courriel : mairie.susville@orange.fr

Procès-verbal

Conseil Municipal du 22 mars 2021

Présents : Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Marijane GEISLER, Lucie BALMET, Michel PLEUCHOT, Michel MARTOIA, Nathalie COLONEL, Frédéric MAUGIRON, Elodie JODAR, Sandrine BOSCARO, PICAVEZ Dominique, Patrick GUIGNIER

Excusé : André VIALLET (procuration à Michel JEANNIN)
Fabrice FEUILLASSIER (pouvoir à Valérie CHALLON)

Secrétaire de séance : Elodie JODAR.

Lecture du procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2021 par le Maire.

➤ ***Point sur le travail des commissions :***

- Commission jeunesse, sport, vie associative :

MPT : Travail en cours sur le renouvellement de la convention de DSP avec la MPT.

Subventions 2021 : Plusieurs dossiers de subventions reçus.

Commission jeunesse, sport, vie associative fixée le mercredi 31 mars avec ces points à l'ODJ.

- Commission Information et communication :

Susvill'info distribué mi-mars. Le prochain aura une page importante consacré aux budgets 2021.

Plusieurs échanges se sont tenus avec Monsieur MORICCO pour la mise en place du site internet de la commune. Validation du devis. Travaux en cours sur la « trame » du site.

- Commission logement :

Recherche de locataires en cours pour 2 appartements (école primaire Mingarelli et ancienne école Nantizon récemment rénové).

- CCAS :

CCAS programmé le 09/04 à 09h00.

- Commission école :

Confirmation par l'EN de la fermeture d'une classe en maternelle.

Une nouvelle distribution de masques aux élèves de primaire a été réalisée début mi-mars.

Mise en place du « bac à cailloux » en maternelle en remplacement de l'ancien bac à sable

Dossier « équipements numériques » en cours.

Pb de fuite toiture de l'école maternelle. Devis/dossier de subventions en cours de réalisation.

Projets de mise en place des barrières le long de la RD 529 + projet de « brise-vues » pour la cour maternelle : RDV à fixer avec CREASOLMECA.

- Commission Santé :

Objectif septembre 2021 pour le club seniors.

Projet « maison de santé » : prise de contact et premiers échanges réalisés avec la CPTS (docteur PERRET).

- Commission urbanisme :

Toujours en cours dossier du terrassement à l'ancienne école du Psychagnard.

- SERPATON :

Réunion le 1^{er} avril. La question se pose de l'opportunité de maintenir l'adhésion de la commune à ce syndicat.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique que la délibération n° 18 inscrite à l'ordre du jour « convention d'occupation du domaine public « Centre socio-culturel et sportif Georges Maugiron » avec l'association Maison Pour Tous est reportée, les échanges avec l'association n'étant pas terminés.

Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité les délibérations suivantes :

D 01 22032021 – Approbation du compte de gestion 2020 du budget communal

Le compte de gestion du trésorier municipal de la commune pour l'exercice 2020 est approuvé à l'unanimité. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D 02 22032021 – Approbation du compte administratif 2020 du budget communal

MAIRIE DE SUSVILLE - COMMUNE DE SUSVILLE - CA - 2020

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	
EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 263 861,96	G	1 342 904,45
	Section d'investissement	B	1 020 053,25	H	545 305,63
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	43 738,35 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	308 184,02 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	2 283 915,21	= G+H+I+J	2 240 132,45
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	5 500,00	L	128 476,91
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	5 500,00	= K+L	128 476,91
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 263 861,96	= G+H+K	1 386 642,80
	Section d'investissement	= B+D+F	1 025 553,25	= H+I+L	981 966,56
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 289 415,21	= G+H+I+J+K+L	2 368 609,36

Après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle du Conseil municipal (articles L.1612-12 et L.2121-14 du CGCT), et sous la présidence de la 1^{ère} adjointe, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif de la commune pour l'exercice 2020.

D 03 22032021 - Affectation des comptes de résultat 2020 du budget de la commune

Après avoir examiné le compte administratif 2020, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	79 042,49 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	43 738,35 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	122 780,84 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-166 563,60 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	122 976,91 €
Besoin de financement F	=D+E -43 586,69 €
AFFECTATION = C	=G+H 122 780,84 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	43 586,69 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	79 194,15 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

D 04 22032021 - Compte de gestion 2020 du budget de l'eau

Le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 du budget de l'eau est approuvé à l'unanimité. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D 05 22032021 - Compte administratif 2020 du budget de l'eau

Après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle du Conseil municipal (articles L.1612-12 et L.2121-14 du CGCT), et sous la présidence de la 1^{ère} adjointe, le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif du budget de l'eau pour l'exercice 2020.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	120 153,13	G	120 788,70	G-A	635,57
	Section d'investissement	B	31 560,18	H	58 289,60	H-B	26 729,42

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	9 134,46 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	47 737,91 (si excédent)

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	160 847,77	Q= G+H+I+J	226 816,21	=Q-P	65 968,44

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	129 287,59	= G+H+K	120 788,70		-8 498,89
	Section d'investissement	= B+D+F	31 560,18	= H+I+L	106 027,51		74 467,33
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	160 847,77	= G+H+I+J+K+L	226 816,21		65 968,44

D 06 22032021 – Affectation des comptes de résultat 2020 du budget de la commune

Après avoir examiné le compte administratif 2020 du budget de l'eau, le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	635,57 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	
c. Résultats antérieurs de l'exercice	
D 002 du compte administratif (si déficit)	-9 134,46 €
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-8 498,89 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	74 467,33 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Besoin de financement = e. + f.	0,00 €
AFFECTATION (2) = d.	-8 498,89 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	0,00 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	8 498,89 €

D 07 22032021 - Fixation du taux 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 23 novembre 2020 fixant pour l'année 2021 le taux de la taxe foncière bâti à 22,95%.

Il indique que suite à la réforme de la fiscalité directe locale (loi du 29/12/2020 de finances pour 2021), le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties doit être voté par rapport au taux de référence égal à la somme du taux communal et du taux départemental à 15,90% pour l'Isère en 2020.

Le Conseil municipal décide ne pas augmenter le taux initialement voté mais simplement de lui rajouter le taux départemental, soit : $22,95 + 15,90 = 38,85\%$ et fixe le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 38,85 % pour l'année 2021.

D 08 22032021 - Fixation des durées d'amortissement M14 et M 49

Le Maire rappelle au Conseil municipal que l'amortissement est une technique permettant de constater comptablement la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource en investissement destinée à son renouvellement.

Pour les communes de moins de 3500 habitants, ne sont obligatoires que les dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées, comptabilisées au compte 204 ainsi que les frais d'études s'ils ne sont pas suivis de réalisation (Article L 2321-2 28° du CGCT).

Suite à la présentation réalisée, le Conseil municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à amortir les biens de faible valeur en dessous de 500 € sur une durée d'1 an ;
- Autorise Monsieur le Maire à sortir de l'actif les biens dits de faible valeur après qu'il ait été procédé à leur amortissement ;
- Précise que la méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire et sans application du prorata temporis. L'amortissement est donc calculé à partir de l'année suivant la date de mise en service ;
- Fixe les durées d'amortissement pour chacune des catégories de biens comme suit :

<u>Natures</u>	<u>Désignations</u>	<u>Durées en an- née</u>
Budget général – M 14		
<u>Immobilisations incorporelles</u>	202 - Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	5
	203 - Frais d'études, de recherche et de développement	5
	2041511 - Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier de rattachement - biens mobiliers, matériels et études	5
	2041512 - Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier de rattachement - bâtiments et installations	5
	20421 – Biens mobiliers, matériels et études	5
	20422 – Subventions d'équipement versées	5
	2051 - Concessions et droit similaires (logiciels)	5
	208 - Autres immobilisations incorporelles	5
Budget annexe de l'eau – M 49		

<u>Immobilisations incorporelles</u>	203 - Frais d'études, de recherche et de développement	10
	205 – Concessions et droits similaires	10
	208 - Autres immobilisations incorporelles	10
<u>Immobilisations corporelles</u>	211 – Terrains	10
	212 – Agencements et aménagements de terrains	10
	21 31 – Bâtiments	30
	2135 – Installations générales, agencements, aménagements des constructions	30
	2138 – Autres constructions	50
	21531 – Réseaux d'adduction d'eau	30
	2154 – Matériel industriel	10
	2155 – Outillage industriel	10
	21561 – Service de distribution d'eau	10
	2157 – Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	10

D 09 22032021 - Avenant n°1 au règlement intérieur du Conseil municipal : création de la commission « sécurités »

Comme prévu par l'article 7 du règlement intérieur du Conseil municipal et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal alide l'avenant n°1 au règlement intérieur du Conseil municipal modifiant son article 7 par la création d'une nouvelle commission permanente « sécurités ».

D 10 22032021 – Désignation des membres de la commission « sécurités »

Conformément aux articles 7 et 8 du règlement intérieur du Conseil municipal, le Conseil municipal approuve la composition de la commission « sécurités » comme suit : Emile BUCH, Michel PLEUCHOT, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Nathalie COLONEL, Patrick GUIGNIER, Frédéric MAUGIRON.

D 11 22032021 – Modification du tableau des indemnités de fonction des élus municipaux

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 4 juin 2020 fixant le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux.

Il explique qu'il souhaite déléguer une partie de ses fonctions relatives aux sécurités à Monsieur PLEUCHOT Michel, conseiller municipal. Pour cela, il convient de modifier le tableau des indemnités des élus municipaux. Il explique également que suite au décès de Madame Christelle PREUX, la modification du tableau des indemnités est nécessaire.

Le Conseil Municipal, décide, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux délégués comme suit :

- Maire

Emile BUCH : 40,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- Adjoint et Conseillers municipaux délégués : 14 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

CHALLON Valérie, 1ère Adjointe déléguée à la jeunesse, au sport et à la vie associative

JEANNIN Michel, 2ème Adjoint délégué aux travaux, à la forêt, au patrimoine culturel, à l'environnement, au cadre de vie et au développement durable

GEISSLER Marijane, 3ème Adjointe déléguée aux affaires sociales, au logement et à la gestion de la salle des fêtes

- Conseillers municipaux : 2.615 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

JODAR Elodie, déléguée aux finances, au personnel et aux affaires scolaires,

PICAVEZ Dominique, délégué à l'urbanisme,

BALMET Lucie, déléguée à la santé publique,

PLEUCHOT Michel, déléguée aux sécurités,

Précise que le versement de ces indemnités n'aboutit pas à un dépassement du montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux Adjointes,

Dit que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice,

Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,

Décide de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

D 12 22032021 – Eau potable : Rapport Prix Qualité du Service 2020

Le RPQS 2020 est présenté au Conseil municipal.

Monsieur GUIGNIER fait part de son étonnement quant à l'indice de perte linéaire important indiqué dans ce document et à la perte entre le volume prélevé et vendu.

Monsieur le Maire confirme que le réseau d'eau communal présente des pertes importantes et que les fuites sont souvent difficiles à identifier du fait de leur « infiltration ». Il rappelle que des travaux importants ont été menés sur les réseaux d'adduction sur les 2 mandats précédents mais confirme qu'il reste bcp à faire sur le réseau de distribution. Il rappelle également que le budget de l'eau est très serré et ne permet pas de lancer des investissements importants sans augmenter significativement le tarif de l'eau.

Le RPQS 2020 est approuvé à l'unanimité.

D 13 22032021 – Convention de conseils et d'assistance, année 2021-2022, avec le Cabinet FESSLER, JORQUERA et ASSOCIES

La convention de conseils et d'assistance avec la SCP FESSLER JORQUERA et ASSOCIES pour une durée d'un an à compter du 1er avril 2021 et pour la somme de 3600 € TTC, afin de bénéficier de conseils précieux et d'accompagnement face à l'ensemble des matières relevant du champ d'application des compétences de la commune est approuvée à l'unanimité.

D 14 22032021 – Suppression de la régie communale « cantine scolaire »

Monsieur le Maire explique que des échanges avec les services de gestion comptable de La Mure ont fait apparaître que la régie de recettes « cantine scolaire » était toujours activée alors qu'elle n'a plus lieu d'exister, les recettes étaient générées par « rôle ».

Le Conseil municipal décide la suppression de la régie de recettes « cantine scolaire » qui n'a plus lieu d'exister.

D 15 22032021 – Demande d'aide financière au Département de l'Isère pour la réfection de la toiture de l'école maternelle Hubert MINGARELLI

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que des fuites sont apparues à travers le toit du bâtiment de la maternelle de l'école Hubert Mingarelli. Il rappelle que la toiture de ce bâtiment n'avait pas été réhabilitée lors des travaux de rénovation de l'école.

Le Maire propose de présenter ce projet au titre de la dotation territoriale de la Matheysine du Conseil Départemental.

Le Conseil municipal valide le projet présenté et adopte le plan de financement prévisionnel présenté pour un montant HT de 69 489.73 € et demande l'octroi d'aides financières au meilleur taux pour ce projet :

Financement	Taux	Montant en € HT	Date de la demande
Département Isère (Dotation territoriale)	40%	27 795.89	22/03/2021
Sous-total subvention publique	40 %	27 795.89	
Auto-financement	60%	41 693.84	
TOTAL	100%	69 489.73	

D 16 22032021 – Demande d'aide financière au Département de l'Isère pour la remise en état du mur de soutènement du Psychagnard

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la remise en état du mur du soutènement au lieu-dit le Psychagnard est à programmer. Ce mur est situé sur la droite de la montée du Psychagnard en dessous du chemin du bois noir.

Le Maire propose de présenter ce projet au titre de la dotation territoriale de la Matheysine du Conseil Départemental.

Le Conseil municipal valide le projet présenté et adopte le plan de financement prévisionnel présenté pour un montant HT de 30 980.00 € et demande l'octroi d'aides financières au meilleur taux pour ce projet :

Financement	Taux	Montant en € HT	Date de la demande
Département Isère (Dotation territoriale)	40%	12 392.00	22/03/2021
Sous-total subvention publique	40 %	12 392.00	
Auto-financement	60%	18 588.00	
TOTAL	100%	30 980.00	

D 17 22032021 – Convention avec le Département de l’Isère portant soutien aux projets communaux de lecture publique

Le Conseil municipal valide la convention portant soutien aux projets communaux de lecture publique avec le Département de l’Isère suite à l’application du nouveau Plan Lecture 2020-2026.

D 18 22032021 – Demande d’aide financière au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes au titre du bonus relance pour la réfection de la toiture de l’école maternelle du groupe scolaire Hubert MINGARELLI

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que des fuites sont apparues à travers le toit du bâtiment de la maternelle de l’école Hubert Mingarelli. Il rappelle que la toiture de ce bâtiment n’avait pas été réhabilitée lors des travaux de rénovation de l’école.

Le Maire propose de présenter ce projet au titre du bonus relance du Conseil régional AURA.

Le Conseil municipal valide le projet présenté, adopte le plan de financement prévisionnel présenté pour un montant HT de 69 489.73 € et demande l’octroi d’aides financières au meilleur taux pour ce projet,

Financement	Taux	Montant en € HT	Date de la demande
Département Isère (Dotation territoriale)	40%	27 795.89	22/03/2021
Région AURA (bonus relance 2021)	30%	20 846.92	22/03/2021
Sous-total subvention publique	70 %	48 642.81	
Auto-financement	30%	20 846.92	
TOTAL	100%	69 489.73	

Questions/informations diverses :

- Quelques problèmes de qualité de l’eau ont été signalés et traités début mars
- Conférence des Maires de la CCM : Monsieur le Maire a demandé le positionnement de la CCM pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement du boulodrome.
- Procédure de DUP des captages : la commune a demandé un arrêté de cessibilité au Préfet pour l’éventuelle mise en place d’une procédure d’expropriation.
- Réflexions en cours avec l’ONF sur le recensement des parcelles avec des propriétaires non identifiés pour une éventuelle acquisition par la commune.
- Plusieurs réunions tenues avec l’Etat sur le potentiel rachat des terrains vers ancienne gare du Crey. A suivre.
- Plans d’évacuation et d’intervention des bâtiments MPT en cours de validation.
- Cotisation 2021 au SDIS : Réponse négative reçue sur la demande de révision de la cotisation au nb d’habitants.
- Projet « via maticena » (voie vélo) relancé par le Département et la CCM.
- Contact pris par la Préfecture sur la demande « d’Isère Habitat » de démolir la cité des Moutières. La préfecture se propose de faire une médiation sur ce dossier.

- Projet de centre équestre : le PC devrait être prochainement déposé.

Commission finances : le jeudi 1^{er} avril à 17h00

Prochain CM : mardi 6 avril à 18h30

Séance levée à 21h15.

Rédaction : Perrine MUGNIER

Relecture : Elodie JODAR et Emile BUCH